



Règlement du challenge « Crouail Assurances MMA Tour 2018 » Minimes, Cadets et Féminines.

Article 1 :

Le Comité Départemental de la Charente met en compétition en 2018 les Minimes et les Cadets du Comité Régional Nouvelle Aquitaine et des autres Comités Régionaux de la Fédération Française de Cyclisme. **Cette compétition, nommée « Crouail Assurances M.M.A Tour 2018 », est basée sur l'attribution de points.**

Il comportera un classement général individuel, un classement sprinteur, un classement grimpeur, un classement du meilleur jeune et un classement par équipe. Son but est de favoriser la progression de nos jeunes licenciés en les opposants aux coureurs des autres Comités de la F.F.C et de dynamiser les épreuves cyclistes du département.

Article 1 bis :

Le Comité Départemental de la Charente met en compétition en 2018 les Féminines du Comité Régional Nouvelle Aquitaine et des autres Comités Régionaux de la Fédération Française de Cyclisme en participant aux épreuves Minimes et Cadets hommes. Les Féminines Minimes et Cadettes courent obligatoirement dans la catégorie Minime et les Féminines Juniors et Séniors dans la catégorie Cadet. **Cette compétition, nommée « Crouail Assurances M.M.A Tour 2018 », est également basée sur l'attribution de points.**

Il comportera un classement général individuel. Son but est de favoriser la progression de nos jeunes licenciées et le développement du cyclisme féminin en les opposants aux coureurs des autres Comités de la F.F.C et de dynamiser les épreuves cyclistes du département.

Article 2 :

Voici les barèmes des points octroyés lors des différentes étapes du **« Crouail Assurances M.M.A Tour 2018 »**.

Classement Individuel : Les 15 premiers de chaque épreuve se verront attribués les points suivants :

25 - 20 - 15 - 12 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 point.

Classements Sprinteurs et Grimpeurs : Les 5 premiers des classements de chaque épreuve se verront attribués les points suivant :

8 - 5 - 3 - 2 - 1 point.

Seules les épreuves le justifiant, disposeront d'un classement de meilleur grimpeur et/ou de meilleur sprinteur.

Classement du Meilleur Jeune : Ce classement sera établi en fonction du classement général après chaque étape. Il ne prendra en compte uniquement les compétiteurs 1^{ère} année (Minime 1 et Cadet 1).

Pour les classements cités précédemment, seul le nom du club des coureurs classés sera pris en compte. Cela n'empêche pas les Comités Départementaux de se déplacer en sélections, mais les coureurs entrant dans ces classements seront classés sous le nom de leur club d'appartenance.

Classement par équipe : Ce classement sera effectué sur **les 3 premiers minimes et sur les 3 premiers** cadets d'un même club puis sur les clubs ayant 2 coureurs minimes et cadets classés si nécessaire.

Les 4 premières équipes de chaque épreuve se verront attribuées les points suivant :

5 - 3 - 2 - 1 point.

Les Comités Départementaux seront également prient en compte pour le Classement Général final des équipes.

Article 2 bis :

Voici le barème des points octroyés lors des différentes manches du **« Crouail Assurances M.M.A Tour 2018 »** pour les féminines.

Classement Individuel : Les 15 premières classées de chaque épreuve se verront attribués les points suivants :

25 - 20 - 15 - 12 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 point.

Pour le classement cité ci-dessus, seul le nom du club des compétitrices classées sera pris en compte. Cela n'empêche pas les Comités Départementaux de se déplacer en sélections, mais les compétitrices entrant dans ce classement seront classées sous le nom de leur club d'appartenance.

Les féminines participent à l'ensemble des classements de l'épreuve (maillots Jaune, Vert, Rouge, Blanc et par Equipe) avec les garçons, et peuvent prétendre porter un maillot distinctif autre que celui qui est attribué à leur catégorie (maillot Rose).

Article 3 :

Les maillots de leaders seront attribués aux coureurs totalisant le plus grand nombre de point à l'issue de chaque épreuve. En cas d'ex aequo, les coureurs seront départagés par le nombre de premières places, puis de deuxièmes et si nécessaire par le classement de la dernière épreuve.

En cas d'égalité à l'issue de la finale, c'est le classement de la dernière épreuve qui départagera les coureurs totalisant le même nombre de point.

Les maillots distinctifs seront remis aux coureurs les mieux classés présents le jour de l'étape. Pour le protocole, les leaders porteront les maillots distinctifs aux couleurs des partenaires de l'épreuve puis rendu à l'organisateur jusqu'à l'épreuve suivante.

Article 4 :

La Commission Route Départementale sera chargée d'examiner et trancher tous les litiges pouvant intervenir au cours de la saison. Elle est habilitée à modifier une partie de ce présent règlement si l'esprit sportif s'en trouve altéré.

Article 5 :

Les classements seront transmis au club organisant la manche suivante. Ils seront aussi régulièrement publiés dans la presse écrite et sur le site internet du Comité Départemental.

Article 6 :

La présence de l'ensemble des lauréats sera obligatoire, même s'ils ne peuvent participer à l'épreuve, lors de la remise des récompenses à la finale du **« Crouail Assurances M.M.A Tour 2018 »**.

Les absents perdraient alors le bénéfice de leurs gains au bénéfice du coureur suivant au classement, et présent à la remise des récompenses lors de la finale.

Article 7 :

Tous les coureurs ne souhaitant pas porter le ou les maillots distinctifs seront retirés du ou des classements et ne pourront prétendre aux récompenses. Ils peuvent cependant participer aux différentes étapes de ce challenge.

Article 8 :

Les récompenses seront remises sous forme de bon d'achat. Les maillots distinctifs seront remis définitivement à l'issue de la finale du **« Crouail Assurances M.M.A Tour 2018 »**. Un seul maillot par classement sera donné aux coureurs.

La valeur des récompenses est identique pour les deux catégories Minimes et Cadets ainsi que pour les Féminines.

Voici un **exemple** type de répartition des récompenses lors de la dernière étape :

- Classement général individuel :
 - 40 € au 1^{er} ;
 - 30 € au 2nd ;
 - 20 € au 3^{ème}.
 - Classement général / équipe :
 - 50 € à la 1^{ère} ;
 - 40 € à la 2nde ;
 - 30 € à la 3^{ème}.
 - Vainqueurs du classement général individuel : Maillot jaune et bon d'achat détaillé ci-avant.
 - Vainqueurs des classements Sprinteurs : Maillot vert et 20 €.
 - Vainqueurs des classements Grimpeurs : Maillot rouge et 20 €.
 - Vainqueurs des classements Jeunes : Maillot blanc et 20 €.
 - Vainqueurs des classements Féminins : Maillot rose et 20 €.
- Soit un total en bon d'achat de 580 €.

Les récompenses attribuées aux classements par équipe seront remises aux dirigeants des clubs concernés, leur présence est donc obligatoire lors de la finale.

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE ROUTE.

